

COMMUNE DE GOUGENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 janvier 2023 à 20h30

Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire
Date de convocation : 23/01/2023

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 13
Quorum : 7
Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : 1

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Anne-Catherine RUCK, Christian HUFFLING, Florence BISCH

Étaient absents : Laurent BESCOND

Frédéric MOSTER qui a donné pouvoir à Christian HUFFLING pour voter en son nom

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022
2. Dépenses d'investissement avant le vote du budget
3. Avis sur la vente d'une parcelle par le Conseil de Fabrique de l'Eglise
4. Travaux complémentaires pour l'aménagement des accès du lavoir
5. Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église – Etude de projet
6. Points divers

Mme Nathalie WROBEL est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

1. Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. **2023 - 67163 – 63**

Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2022 en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour 2022, le budget inscrit :

- au chapitre 21 était de 268 594,- €,
- au chapitre 23 était de 0,- €

Le quart du chapitre 21 représente un total de 67 148,50 € qui sera réparti comme suit :

ARTICLE		OPERATION	Budget Primitif 2022	Quart du montant
2128.	Autres agencements et aménagements de terrains	Enclos Lavoir	87 000,-	21 750,-
2151.	Réseaux de voirie	Voirie	124 127,-	31 031,75
2152	Installations de voirie	Voirie	9 000,-	2 250,-
21534.	Réseaux d'électrification	Réseau électrique	12 658.-	3 164,50
21538.	Autres réseaux	Autres réseaux	16 301,-	4 075,25
2158.	Autres installations, matériel et outillage techniques	Salle – école /Décors de Noël	19 508,-	4 877,-
		Total	268 594,-	67 148,50

3. 2023 - 67163 – 64

Avis sur la vente d'une parcelle par le Conseil de Fabrique de l'Eglise

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Gougenheim, par une délibération du 20 janvier 2023, a donné son accord à la vente d'une parcelle reçue par legs. Cette parcelle cadastrée section 24 n° 53, d'une contenance de 92,67 ares, sera vendue à M. et Mme Albert GINTZ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2541-14,

Vu le décret n°2007-807 du 11 mai 2007,

Considérant que cette transaction ne pourra s'effectuer qu'à la condition de disposer d'un arrêté préfectoral d'autorisation de vente, lui-même conditionné à un avis du conseil municipal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'acceptation du legs et à la vente du bien.

4. 2023 - 67163 – 65

Réfection de l'enclos du lavoir – Travaux complémentaires

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. Denis STAHL présente un devis complémentaire dans le cadre des travaux de réfection de l'enclos du lavoir et explique que des contraintes liées à la nature du terrain ont générées ces plus-values.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

• **Valide ce devis** pour travaux complémentaires d'un montant de 2 243.22 € H.T. / 2 691.86 € T.T.C. par la société RENO-CLOS de Reichstett.

5. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église Saint Laurent

Le projet initial, dont le plan de financement a été approuvé à la séance précédente par les conseillers, prévoyait une autoconsommation collective afin de produire l'électricité nécessaire aux bâtiments communaux.

M. le Maire explique qu'il serait alors obligatoire de consommer au moins 70 % de la production, y compris lorsqu'elle sera à son maximum en été et alors que l'école, grande consommatrice d'électricité, sera fermée. Les contrats communaux, en particulier celui de l'église, étant assez avantageux, l'économie réalisée par cette autoconsommation collective ne serait finalement pas très importante à l'heure actuelle (en comparaison avec le tarif réglementé de l'électricité).

M. le Maire propose aux conseillers de revendre l'électricité produite grâce à ces panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église et présente un nouveau plan de financement incluant les recettes générées par cet investissement.

2023 - 67163 – 66

Projet d'installation d'équipements photovoltaïques sur le toit de l'église

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le maire soumet aux conseillers le projet d'installation d'équipements photovoltaïques sur la toiture de l'église Saint Laurent, ainsi que le plan de financement :

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières			AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Union européenne		
			– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
			– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	31 652	70
TRAVAUX (détailler les différents postes)					
<u>Installation</u>			– ÉTAT autre (préciser) :		
Modules photovoltaïques					
Onduleur(s)					
Câblage DC					
Structure de fixation			– Région		
Armoire de protection AC			– Département		
Main d'œuvre et manutention			– Groupement de communes		
Bureau de contrôle	58 700		– Autre commune		
			– Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		
<u>Bureau d'étude structure</u>	1 500		– Aides publiques indirectes		
			AUTRES		
<u>Frais de raccordement</u>	5 000		SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES :	31 652	
			AUTOFINANCEMENT		
			Fonds propres	13 565	30
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		
Recettes nettes générées par l'investissement sur 5 ans	-19 983		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	13 565	
TOTAL DÉPENSES	45 217	100	TOTAL RESSOURCES	45 217	100

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Donne un accord de principe** pour le projet d'installation d'équipements photovoltaïques sur la toiture de l'église Saint Laurent,
- **Valide le plan de financement proposé,**
- **Charge le maire d'entreprendre les démarches nécessaires** en vue de l'obtention de l'aide financière de l'Etat (DETR) sans laquelle ce projet ne pourra se réaliser,
- **Décide d'inscrire au budget primitif 2023** les dépenses et les recettes relatives à ce projet.

6. Points divers

- **Présentation des projets pour 2023** en vue de la préparation du budget.
- **Restitution de la rencontre de M. le Maire et de M. Matthieu STOLL avec Mme Marie KLEIN**, directrice de l'école de Gougenheim. Cette réunion portait sur le projet de suppression de l'un des deux postes de direction du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Gougenheim/Rohr.
- Les prochains conseils municipaux sont programmés à 20h30 les vendredis 24 février et 6 avril 2023.

Le conseil municipal s'achève à 22h.

Laurent KRIEGER, maire



Nathalie WROBEL, secrétaire de séance



Délibérations

- 2023 - 67163 - 63

Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

- 2023 - 67163 - 64

Avis sur la vente d'une parcelle par le Conseil de Fabrique de l'Eglise

- 2023 - 67163 - 65

Réfection de l'enclos du lavoir – Travaux complémentaires

- 2023 - 67163 - 66

Projet d'installation d'équipements photovoltaïques sur le toit de l'église

Procès-verbal publié le 27/02/2023 sur le site internet de la commune de Gougenheim.